Traitements des députés

• (1630)

Cela m'amène à exposer notre objection principale au bill sous sa forme actuelle et sous sa forme future s'il est modifié suivant les propositions faites plus tôt aujourd'hui par le leader du gouvernement à la Chambre. Non seulement ce bill maintiendra-t-il les députés au haut de l'échelle des revenus par rapport au reste des Canadiens, mais il rehaussera en fait notre position dans la répartition des revenus au Canada.

En 1972, les députés faisaient partie des 1.5 p. cent des contribuables les mieux payés. En d'autres mots, cela veut dire que 98.5 p. cent de tous les contribuables canadiens qui doivent aussi défrayer leur subsistance gagnent moins que les députés. Ainsi, nous pouvons difficilement nous qualifier de minorité économiquement faible. C'est plutôt le contraire. Nous nous situons parmi les nantis de la société et je crois que nous ne devrions pas l'oublier. Je ne nie pas que nombre d'entre nous assument et continueront d'assumer de lourdes dépenses afin de faire face à leurs responsabilités de députés.

Je tiens à souligner pour la gouverne de tous les députés qu'il ne faut pas oublier que nous sommes parmi les privilégiés au sein de notre société. Je le répète, si le bill était adopté, le rang occupé par les membres du Parlement par rapport au reste de la société ne ferait qu'avancer: nous passerions de l'échelon supérieur de 1.5 p. 100 à celui de 0.5 p. 100 de l'échelle des revenus—c'est assurémen inacceptable. A une époque où notre gouvernement comme en fait, tous les gouvernements du monde, devrait s'efforcer de supprimer les inégalités sociales, la mesure à l'étude entraînerait un résultat diamétralement opposé: au lieu de les atténuer, elle ne ferait que les aggraver.

Il y a un mois et demi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a cité des chiffres fort inquiétants lors d'un discours fort éloquent et convaincant, prononcé à Toronto. Je vais rappeler certains renseignements qu'il a fournis à cette occasion et les résumer brièvement en quatre points. D'abord, le ministre a signalé qu'en 1972, 20 p. 100 de toutes nos familles canadiennes avaient un revenu inférieur à \$5,500. Deuxièmement, en 1972, cette tranche de 20 p. 100 touchait seulement 6 p. 100 du revenu total au Canada. Troisièmement, par contraste, la tranche supérieure de 20 p. 100 touchait environ 40 p. 100 du revenu global, exactement deux fois plus qu'elle ne mériterait si l'on s'en tenait strictement à la règle de proportionnalité. Quatrièmement, c'est peut-être le point le plus important, le ministre a signalé durant son discours, preuves à l'appui, que sous les gouvernements dits progressistes des 20 dernières années, tant au niveau provincial que fédéral, la répartition des revenus au Canada n'avait pour ainsi dire pas changé.

Du point de vue statistique, il y a eu un léger changement, plutôt insignifiant. Et ce changement a été négatif

car il signifie que les riches au Canada touchaient et touchent encore, toutes proportions gardées, un revenu plus important qu'il y a 20 ans tandis que les pauvres, c'est-à-dire 20 p. 100 des Canadiens, ont un revenu proportionnellement moindre qu'il y a 20 ans. Voilà une situation vraiment inacceptable pour des députés qui se préoccupent du problème des injustices sociales—et je pense que les députés de tous les partis sont dans ce cas. Notre parti, pour sa part, voudrait que l'on donne un exemple concret dans ce domaine. Il ne s'agit donc pas de relever nos traitements et de faire de nous des gens proportionnellement plus riches encore que les autres Canadiens.

J'aimerais signaler une dernière donnée statistique que le ministre n'a pas citée dans son discours. Elle devrait nous intéresser tous car elle vient de Statistique Canada. En 1973, le revenu de 5.7 millions de Canadiens était égal ou inférieur au seuil de la pauvreté. Il n'y a qu'un an de cela. Ce chiffre représente un peu plus que le quart de notre population. Autrement dit, un peu plus du quart des Canadiens, qu'ils soient de Vancouver, de Winnipeg, ou d'Oshawa, qu'ils soient agriculteurs, pêcheurs ou autres, sont dans le dénuement. Il ne s'agit pas ici de l'époque de la dépression ni des années trente, mais des années soixante-dix. Un quart de notre population dispose à peine du minimum vital alors que bon nombre de députés, et surtout le gouvernement, parce qu'il doit assumer la responsibilité de cette proposition, voudraient que les représentants au Parlement soient parmi les plus riches au Canada.

Je le répète, c'est absolument inacceptable. En fournissant ces renseignements durant son discours à Toronto, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a laissé entendre que de telles inégalités ne devraient pas exister et qu'il fallait y mettre un terme. Il a dit que son gouvernement prendrait bientôt des mesures pour les atténuer. Je répète ce que j'ai dit il y a quelques instants: au lieu de resserrer cette marge et de montrer que nous nous préoccupons des pauvres et de la mauvaise répartition des fonds, ce qui signifie une mauvaise répartition des moyens de profiter de la vie pour les adultes et leurs enfants, et au lieu de faire quelque chose de concret à cet égard, nous nous contentons d'améliorer notre propre situation au moyen de ces propositions.

Aux yeux de mon parti au moins, et au nom de tout ce qu'il a représenté dans l'histoire du mouvement socialiste au Canada, c'est inadmissible. Je pense aussi qu'il n'est pas nécessaire d'être membre ou partisan du Nouveau parti démocratique du Canada pour le dire. Je ne lance pas cela à la légère, je le sais parfaitement d'après les coups de téléphone, les lettres et les télégrammes que nous recevons depuis quelques jours. Des milliers de Canadiens ont le sens de la décence, de la justice et estiment inadmissible que nous nous rangions au côté du gouvernement que ce soit à propos de ses premières propositions ou des propositions modifiées qu'il nous a faites. Cela ne sert qu'à faire empirer les inégalités de notre pays.